

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

Division d'appel de Montréal

26 octobre 2026

Dernière modification: 21 octobre 2026

LES HONORABLES :

STÉPHANE SANSFAÇON, J.C.A.

PETER KALICHMAN, J.C.A.

ALEXANDRE BOUCHER, J.C.A.

SALLE PIERRE-BASILE-MIGNAULT à 9 h 30

RÔLE DES REQUÊTES

A-1 A-1.1	10-008491-266	Joey Gallo Crystal Brouwer-Boucher c. Sa Majesté le roi et Me Alexandre Grey Me Antoine Cabral	Me Andy Louis ALLALI BRAULT Me Jean-Philippe MacKay DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES Me Gabriel Babineau BOLDUC PAQUET	Requête en autorisation d'appel (art.675(1)a)(iii) C.cr.) Requête en autorisation de présenter une nouvelle preuve (art.683(1) C.cr. et 60 R.C.a.Q.m.c.) Dispense vu désistement
#1 #1.2 #1.3 #1.4	09-032124-265	Marie-Ange Mompremier c. Ville de Montréal et Procureur général du Québec	Partie non représentée Me Christine Chaussé Me Charlotte Richer Lebeuf GAGNIER GUAY BIRON Me Massalo Hemou MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Requête en rejet d'appel (art.365 C.p.c.) Requête modifiée en rejet d'appel (art.365 C.p.c.) Requête pour permission de soulever en appel une question constitutionnelle nouvelle et des questions

				imparfaitement soulevées en première instance Requête pour permission de soulever en appel une question constitutionnelle nouvelle et des questions imparfaitement soulevées en première instance modifiée (art.76 C.p.c.) 9h30
#2 #2.1	09-031998-263	Valérie Clarke c. Karen Clarke-Stange et Shawn Clarke	Partie non représentée Me Marianne Poliquin ENDLEX LÉGAL Aucun acte de représentation ou de non-représentation	Requête en rejet d'appel (art.365 C.p.c.) Demande en correction d'irrégularité (art.379 C.p.c.) 10h15
#3	09-032030-264	Municipalité de Papineauville c. 9128-4182 Québec inc.	Me Marie-Eve Zuniga DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS Me Pierre McMartin Me Maïté Plouffe-Melançon BEAUDRY, BERTRAND	Requête en rejet partiel d'appel (art.365 C.p.c.) 10h45
#4	09-031995-269	Pablo Raul Romayna Chong c. Jessica Raquel Moreno Chu	Partie non représentée Me Séna Hélène Houndjahoué Lahaye Me Sheyla Jacqueline Gamboa Paredes GAMBOA-LAHAYE AVOCATS	Requête pour permission de présenter une preuve nouvelle indispensable (art.380 C.p.c.) Reportée au 7 décembre 2026